
CHAMPIONNATS NATIONAUX

SAISON 2006/2007

Nous vous demandons de porter une attention particulière à ce mémento qui contient tous les renseignements concernant les Groupements sportifs engagés dans les différents championnats nationaux.

Bien entendu, si vous étiez dans l'obligation dans le courant de la saison de modifier les renseignements donnés, nous vous demandons de bien vouloir en aviser immédiatement tous les Groupements sportifs de la poule ainsi que la FFBB ou la Ligue Nationale de Basket.

AVIS DE RENCONTRE

Les avis de rencontre que vous recevrez porteront seulement le numéro de celle-ci, les noms des équipes en présence, le lieu et l'heure de la rencontre. Il vous appartiendra de consulter ce mémento pour connaître les adresses du correspondant, de la salle, ainsi que la couleur du maillot de votre adversaire.

JOUR ET HEURE OFFICIELLES DES RENCONTRES

PRO A - PRO B :	Samedi soir - 20h00
Espoirs Masculins PRO A :	Samedi après midi - 17h15
Nationale Masculine 1 :	Samedi soir - 20h00
Nationale Masculine 2 :	Samedi soir - 20h00
Nationale Masculine 3 :	Samedi soir - 20h00
Ligue Féminine :	Samedi soir -20h00
Nationale Féminine 1 :	Samedi soir - 20h00
Nationale Féminine 2 :	Samedi soir - 20h00
Nationale Féminine 3 :	Dimanche après midi - 15h30
Championnat de France Cadets 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division :	Dimanche après midi - 15h30
Championnat de France Cadettes 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division :	Dimanche après midi - 15h30
Championnat de France Minimes Masculins :	Dimanche après midi - 13h15
Championnat de France Minimes Féminins :	Dimanche après midi - 13h15

Suivant l'établissement du calendrier officiel, des rencontres peuvent se dérouler en semaine à un horaire fixé par la Commission Fédérale Sportive

AVIS IMPORTANT

- Les rencontres peuvent se dérouler après accord des groupements sportifs en présence, soit le dimanche à une heure qui ne devra pas dépasser 16h30, soit le samedi à une heure qui ne devra pas excéder 20h00.
- En cas d'horaires identiques le même jour, le même lieu pour des catégories différentes, se reporter à l'article 10.3 des règlements.

CHANGEMENT DE DATE OU D'HORAIRE

Si vous êtes dans l'obligation de changer la date ou l'horaire d'une rencontre, nous vous demandons de bien vouloir vous mettre en rapport avec vos adversaires et nous communiquer, sur l'imprimé prévu à cet effet, les accords pris concernant les nouvelles dates et horaires de vos rencontres, afin d'obtenir l'accord de la Commission Sportive. Toute demande parvenant à la F.F.B.B. après la première journée de championnat devra être accompagnée d'un chèque d'un montant précisé dans les dispositions financières (voir annuaire officiel).

Nous vous rappelons, de plus qu'IL N'EST PAS POSSIBLE DE REPOUSSER UNE RENCONTRE MAIS SEULEMENT DE L'AVANCER (voir règlements sportifs des championnats et coupes de France).

Nous attirons tout spécialement votre attention sur les demandes tardives de changement d'horaire ou même de jour. Les avis de rencontre PARTANT QUATRE SEMAINES AVANT LA DATE FIXEE, aucun changement d'horaire ou de date arrivant à la F.F.B.B. moins d'un mois avant la date prévue ne sera pris en considération.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Chaque groupement sportif participant aux championnats désignés, ci-dessus, recevra en début de saison :

- 1 calendrier général ;
- 1 carnet de feuilles de marque (feuilles de marque identifiables suivant la catégorie du championnat) ;
- des imprimés de changement de jour et d'horaire.
- 1 code de saisie propre à chaque équipe pour l'enregistrement des résultats.

IDENTIFICATION DE LA RENCONTRE

Pour chaque rencontre le numéro de la rencontre doit être impérativement renseigné et vérifié avant l'envoi à la Commission Fédérale Sportive.

Au cas où la rencontre ne pourrait pas être identifiée (feuille non conforme et/ou non complète) une amende sera infligée au Groupement sportif chargé de l'envoi.

INVITATIONS

Chaque groupement sportif recevant remettra :

- à l'équipe visiteuse 13 invitations, 13 laisser passer ;
- aux arbitres et officiels de table de marque 2 invitations chacun

RESULTATS DE RENCONTRE

Le Groupement sportif recevant doit entrer le résultat de la rencontre au plus tard 1 heure après la fin de la rencontre (sans quoi il se verra pénalisé d'une amende) à l'aide du code de saisie qui lui a été remis en début de saison

soit par MINITEL : 3615 BASKETBALL . soit par INTERNET : www.basketfrance.com

soit par AUDIOTEL : 0892 702 732